

LE TANNEUR

REALISATION DEFINITIVE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE 10.800.000 EUROS RESERVEE À TOLOMEI PARTICIPATIONS

CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LE TANNEUR & CIE

Paris, le 29 septembre 2017 - Suite aux communiqués publiés le 23 juin¹ et 2 août 2017², Le Tanneur & Cie ("Le Tanneur" ou la "Société") annonce ce jour la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Tolomei Participations ("Tolomei") par émission de 4.320.000 actions ordinaires intégralement souscrites pour un montant total de 10.800.000 euros (prime d'émission incluse), au prix de souscription de 2,5 euros par action (l'"**Augmentation de Capital Réservee**").

La réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee fait suite (i) à l'approbation de celle-ci par l'assemblée générale mixte de Le Tanneur du 27 septembre 2017, (ii) à sa constatation par le conseil d'administration de Le Tanneur du 29 septembre 2017 et (iii) à la suppression du droit de vote double légal et statutaire voté par cette assemblée et l'assemblée spéciale des titulaires de droits de vote double qui l'a immédiatement précédée.

Suite à la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital Réservee et à la suppression du droit de vote double, Tolomei détient désormais environ 50,2% du capital et des droits de vote de Le Tanneur.

Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C. ("QLG"), ancien actionnaire majoritaire de Le Tanneur, qui détenait 85,6 % du capital et 92,0 % des droits de vote de Le Tanneur avant la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee et la suppression du droit de vote double, détient désormais environ 42,6% du capital et des droits de vote de Le Tanneur.

Les fonds levés dans le cadre de cette Augmentation de Capital Réservee ont permis à la Société de rembourser l'intégralité du compte courant d'actionnaire de QLG d'un montant total de 10,9 millions d'euros (intérêts courus inclus).

Conformément au protocole d'investissement signé entre Le Tanneur, QLG et Tolomei le 1^{er} août 2017 et à la réglementation applicable, Tolomei va déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") dans les prochains jours une offre publique d'achat simplifiée (« OPAS ») portant sur toutes les actions de Le Tanneur non encore détenues au prix de 2,5 euros par action, QLG s'étant engagé à ne pas apporter ses actions à l'OPAS. Tolomei a d'ores et déjà indiqué ne pas avoir l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire de Le Tanneur.

Le Conseil d'administration de la Société s'est réuni [ce jour]. Le rapport établi par Associés en Finance, désigné par la Société en qualité d'expert indépendant chargé de se prononcer sur les conditions financières de l'OPAS, a conclu au caractère équitable de l'OPAS. Après examen de ce rapport, le Conseil d'administration a unanimement jugé que l'OPAS était dans le meilleur intérêt de la Société, de ses actionnaires et de ses collaborateurs, et a par conséquent décidé de recommander aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions à l'OPAS. Les administrateurs liés à Tolomei n'ont pas pris part au vote de la résolution portant sur l'intérêt de l'OPAS.

Par ailleurs, conformément au protocole d'investissement susvisé et suite à l'exercice par QLG de sa faculté de souscrire à l'Augmentation de Capital Supplémentaire, dans les trois mois suivant la réalisation de l'OPAS, une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 3.542.056 euros (avec maintien du droit préférentiel de souscription) au prix de souscription de 1 euro par action sera

¹ http://www.worldreginfo.com/wdoc.aspx?file=Le Tanneur et Compagnie/2/8414E4AA-9637-40CC-A816-109AFB5932C6/371433_lion_communiqu_vf.pdf

² http://www.worldreginfo.com/wdoc.aspx?file=Le Tanneur et Compagnie/2/B25A5DB0-09A8-4F89-B006-537292DD3FE3/373834_lion_announcement_signing_of_investment_agreement_vf.pdf

ouverte sous réserve du visa de l'AMF sur le prospectus qui sera déposé à cette fin (l'"**Augmentation de Capital Supplémentaire**").

QLG s'est engagé à souscrire à cette Augmentation de Capital Supplémentaire à hauteur de 1.000.000 d'euros et à ne pas exercer ses droits préférentiels de souscription au-delà de ce qui est nécessaire pour souscrire à cette somme. Tolomei s'est engagé à souscrire la totalité des actions non-souscrites de l'Augmentation de Capital Supplémentaire (déduction faite toutefois des actions couvertes par l'engagement de souscription de QLG)..

En dernier lieu, il est rappelé que l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2017 a intégralement renouvelé le conseil d'administration de Le Tanneur suite aux démissions des anciens membres. Le conseil d'administration de Le Tanneur compte désormais cinq membres (Eric Dailey, Laurence Mottet, Suzanne Stahlie, Faleh Al Nasr et Reza Ali), Monsieur Eric Dailey, a par ailleurs été désigné en qualité de président du conseil d'administration et directeur général de Le Tanneur à la suite des démissions de Monsieur Mohamed Dobashi et de Monsieur Jean Clenet. Ce dernier demeure salarié du groupe Le Tanneur.

Les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions agréées par le conseil d'administration lors de l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2017. Les résultats complets des votes des résolutions seront disponibles sur le site internet www.letanneuretcie.com/ dans les prochains jours.

A propos de Le Tanneur & Cie

Le groupe maroquinier Le Tanneur & Cie, fort de son savoir-faire centenaire, est un acteur incontournable du secteur de la maroquinerie française avec 551 salariés et 53,8 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le groupe crée, fabrique et distribue deux marques : LE TANNEUR et SOCO. Malgré leurs styles très distincts, ces deux marques partagent sans conteste un énorme point commun : leur extraordinaire longévité. Le Tanneur & Cie est également un acteur majeur dans la fabrication pour des maisons de luxe françaises. Depuis 2000, Le Tanneur & Cie est coté en bourse sur Euronext Paris Compartiment C.

A propos de Tolomei Participations

Tolomei Participations a été constituée en 2004. Le groupe Tolomei est un des leaders dans les accessoires de mode et la maroquinerie. Fabricant français pour diverses marques (françaises et étrangères) et reconnu pour l'excellence de ses process et de ses productions, le groupe Tolomei a également développé une expertise dans la gestion de marques : en créant et gérant (jusqu'à la fin 2016) avec succès Cemalac, joint-venture licenciée mondial de LACOSTE pour ses activités de maroquinerie (valises, sacs, portefeuilles et ceintures), ainsi qu'à travers ses marques propres Renaud Pellegrino et PK-214.

Contacts

Le Tanneur & Cie:

Eric Dailey

Président - Directeur Général
01 44 72 40 00

e.dailey@letanneuretcie.com